

## CONDITIONS DE TRAVAIL, le SNES-FSU porte-parole de la Profession

Injonctions multiples, charge accrue de la quantité de travail... si le travail peut être une réelle source d'épanouissement, il est aussi souvent source de tensions multiples. **Bien conscients de ces difficultés, et déterminés à ne pas laisser les collègues isolés, vos élus CPE du SNES-FSU (désignés lors des élections professionnelles) ont réussi à imposer au Rectorat l'organisation d'un groupe de travail sur les conditions d'exercice des CPE. Ce groupe de travail est étroitement lié à l'activité du CHSCT** (comité hygiène sécurité et conditions de travail), au sein duquel siègent des représentants de l'administration et des personnels, afin de développer une réelle politique de prévention des risques. Ce travail sans relâche commence à porter ses fruits : l'administration est de plus en plus attentive aux questions de conditions de travail. Lors de la première réunion : le médecin de prévention a débuté son intervention en affirmant que les CPE étaient la population la plus en souffrance, en proportion, des personnels de l'Education Nationale. Pour le SNES-FSU, ce constat partagé doit désormais permettre d'aller plus loin dans l'action syndicale : des éléments de réponse viendront nécessairement des décisions nationales et seront le résultat de nos luttes (création de postes...), mais le groupe de travail et le CHSCT-académique doivent aussi permettre de développer des outils académiques : recommandations à l'attention des chefs d'établissement, visites de collèges et lycées, enquête auprès des personnels...

**Vous faites face à des conditions de travail difficiles en raison d'une situation matérielle inappropriée (taille des locaux, agencement...) ou relationnelle ? Vous souhaitez connaître les conclusions du groupe de travail sur les conditions d'exercice des CPE ? Vous avez des suggestions en matière d'amélioration des conditions de travail au niveau académique ?**

**Ne restez pas isolé ! Contactez-nous : [cpe@versailles.snes.edu](mailto:cpe@versailles.snes.edu)**

**Loïc Sanchez**

## DEVOIRS FAITS : quelle réalité derrière la com' ministérielle ?



Depuis la rentrée des vacances de la Toussaint 2017, il est proposé aux collégiens, dans leur établissement, un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs. Chaque élève volontaire doit pouvoir travailler individuellement au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin. Quand on connaît la féroce concurrence des officines privées d'aides aux devoirs (généreusement avantagées par un dispositif d'exonération

fiscale) et quand on sait que l'origine des inégalités sociales qui pèsent lourdement sur les destins scolaires se trouve en dehors de l'école, ce dispositif d'aide aux devoirs dans l'école ne peut être que bien accueilli.

Mais derrière les effets d'annonces ministérielles, la réalité est tout autre. **Aucun moyen n'a été réellement dégagé pour cette mission : si les enseignants peuvent bénéficier d'HSE, les CPE d'une IMP et les AED de temps de récupération de service, les enveloppes réduites en HSE et IMP, ainsi que les contraintes d'emplois du temps rendent très illusoire une telle organisation.** Bien conscient de ces difficultés, le gouvernement a alors fait le choix de recourir aux services civiques, des étudiants, peu ou mal formés, sous payés (sur les 573 euros, seulement 106 euros mensuels sont à la charge du recruteur, soit pour notre ministère, un coût moyen de 0,88 euros de l'heure).

**Pour le SNES-FSU, si une réflexion doit être menée pour réduire les inégalités scolaires creusées par les devoirs faits à la maison, elle ne peut se faire sans moyens spécifiques et personnels qualifiés.**

**Amandine Belisardi**